

Devoirs accompagnés 2026-2027

L'accès aux devoirs accompagnés est proposé par l'équipe pédagogique aux élèves éprouvant des difficultés à assumer leurs devoirs à domicile pour des raisons scolaires. L'équipe pédagogique réévaluera les besoins de l'élève lors des conseils de classe. Pour les cas relevant d'autres motifs, **une demande motivée doit être formulée auprès de la Direction.**

1. Définition

- Les devoirs accompagnés consistent en un soutien et un accompagnement par un/e enseignant-e dans un environnement **calme et silencieux**.

2. Modalités

- La Direction envoie aux parents une proposition d'inscription aux devoirs accompagnés pour l'année scolaire à venir. Le formulaire dûment rempli doit nous être retourné.
- L'inscription vous sera confirmée avant la rentrée scolaire par la Direction via un courrier.
- Les élèves inscrits peuvent fréquenter les devoirs accompagnés au maximum 2 jours par semaine.
- **Une participation financière de fr. 6.- (six francs) par période (TTC) est demandée aux parents.**
- Il est possible que les devoirs ne soient pas terminés à la fin du temps imparti, ceux-ci doivent alors être achevés à domicile.

3. Rôle de l'enseignant-e responsable des devoirs accompagnés

- Il/elle donne des outils pour développer l'autonomie de l'élève face à ses devoirs et ses apprentissages.
- Il/elle accompagne l'élève dans sa gestion des devoirs.
- Il/elle procède à un bilan périodique avec l'élève, et si nécessaire avec les parents et le/la maître-sse de classe.

4. Rôle du/de la maître-sse de classe

- Il/elle définit avec l'élève les devoirs à effectuer dans le cadre des devoirs accompagnés.
- Il/elle donne un préavis individualisé quant à l'accès à cette structure communale en collaboration avec l'équipe pédagogique.
- Il/elle informe le/la maître-sse responsable des devoirs accompagnés de l'absence d'un élève qui a été signalée par un parent.

5. Rôle des parents

- Les parents restent responsables de contrôler le travail effectué aux devoirs accompagnés et si nécessaire, de le faire terminer.
- Une pause de 5 minutes est prévue entre la fin des cours et le début des devoirs accompagnés.
- **Les parents écrivent un mot d'excuse qu'ils transmettent au secrétariat si l'enfant ne peut y participer.**

6. Rôle de l'élève

- L'élève s'engage à suivre les devoirs accompagnés selon la décision de l'équipe pédagogique.
- L'élève qui n'a pas de devoirs dans l'immédiat **doit être présent-e aux devoirs accompagnés.** Il/elle doit s'organiser afin d'anticiper ses apprentissages et prendre de l'avance dans son travail.
- L'élève s'engage à appliquer les règles de respect et de calme qui sont celles de l'école. Si l'élève ne respecte pas le cadre scolaire fixé, il/elle sera exclu-e des devoirs accompagnés.

Le conseil de direction

Ollon, juin 2026